



LA CITÉ INTERNATIONALE S'IMPLIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT

**DES PRATIQUES ARTISTIQUES
DES ÉTUDIANTS PARISIENS ET DES MUSICIENS
PROFESSIONNELS ET AMATEURS.**

Elle leur propose des espaces
de répétition.

HORAIRES

Du mardi au vendredi :
10 h - 23 h
Samedi et dimanche :
10 h - 20 h

CONTACT

studiosmusique@ciup.fr
T 01 58 40 83 14

RÉSERVATION

www.quickstudio.com
www.ciup.fr/studios-musique

FRAIS D'INSCRIPTION

13 € pour les individuels
18 € pour les groupes
35 € pour les ensembles

Studios de musique acoustiques Conditions d'utilisation

HORAIRES D'OUVERTURE

Inscriptions et réservations

Du mardi au vendredi : 10 h - 23 h

Samedi et dimanche : 14 h - 20 h

Agent d'accueil

Samedi et dimanche : 10 h - 14 h



FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS

OBLIGATOIRES (valables 12 mois)

Solo/duo : 13€

Groupe (3 ou 4 personnes max.) : 18€

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Sur le site www.quickstudio.com, par mail à studiosmusique@ciup.fr ou par téléphone : 01 58 40 83 14.

- Seules les demandes de réservation ou d'annulation formulées pendant les heures ouvrables seront prises en compte immédiatement.
- Toute demande doit être confirmée par le personnel des studios.
- Les studios peuvent être réservés deux semaines à l'avance maximum.
- Ils sont loués pour une durée minimum d'une heure et doivent être libérés à l'heure exacte où la réservation prend fin. Dans le cas contraire, l'heure entamée pourra être facturée. Entre deux répétitions consécutives, un créneau minimum d'une heure est obligatoire.
- L'annulation d'une réservation doit être impérativement signalée 24 h en avance, en tenant compte des heures ouvrables du bureau. Au-delà de ce délai, l'intégralité du prix de la réservation reste due par l'utilisateur.
- En cas d'absence, nous nous réservons le droit de remettre le studio en location 1 h après le début de la réservation.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'occupant s'engage à user des espaces mis à disposition conformément au droit et aux usages. Les studios acoustiques sont réservés aux répétitions acoustiques. **Aucune activité commerciale ne pourra être exercée et aucun enseignement ne pourra y être dispensé.** La Cité internationale se réserve le droit d'exclure toute personne refusant de se soumettre à ces règles.

STUDIOS DE LA MAISON DU CAMBODGE

Ouverts du mardi au vendredi de 10 h à 23 h, le samedi et dimanche de 10 h à 20 h.

⚠ : entre 10 h et 14 h le week-end, accès réservé aux personnes qui ont un forfait ou qui ont réglé leur réservation à l'avance. Il n'y a pas de permanence administrative, les inscriptions et réservations ne pourront donc pas être traitées.

STUDIOS DE LA MAISON DES PROVINCES DE FRANCE

Ouverts du lundi au vendredi de 10 h à 19 h.

⚠ : réservés aux utilisateurs qui ont un forfait, pour des répétitions acoustiques en SOLO. La carte d'accès doit être retirée à l'accueil principal de la Maison, en échange d'un justificatif d'identité.

TARIFS 2023-2024 ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement d'une réservation s'effectue le jour même ou à l'avance en espèces, chèque ou CB. Aucun remboursement ne sera effectué.

Un forfait est nominatif et reste valable 12 mois à partir de la date d'achat.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES

Pour plus de précisions sur la protection des données personnelles de la Cité internationale, nous vous invitons à consulter le site www.ciup.fr

STUDIOS AVEC PIANO (STUDIOS CAMBODGE 1, 2, 3, 4 - MPF 1, MPF 3)

TARIFS SOLO/DUO avec piano	Plein	Étudiant (sur justificatif)
Tarif horaire	9 €/h	6 €/h
Forfait 15h ou 30h	90€/180€ (6€/ h)	60€/120€ (4€/ h)

STUDIOS SANS PIANO (STUDIOS CAMBODGE 5, 6 - MPF 2, MPF 4)

TARIFS SOLO/DUO sans piano	Plein	Étudiant (sur justificatif)
Tarif horaire	8,5€/h	5,5€/h
Forfait 15h ou 30h	82,50€/165€ (5,50€/h)	52,50€/105€ (3,50€/h)

STUDIOS AVEC OU SANS PIANO (STUDIOS CAMBODGE 1, 2, 3, 4, 5)

TARIFS GROUPE (3-4 pers)	
Tarif horaire	12€/h
Forfait 15h ou 30h	120€/240€ (8€/h)

ÉTAT DES LIEUX

Le studio mis à disposition est réputé être en bon état, sauf indication contraire de la part de l'occupant avant le début de chaque utilisation.

Il est rappelé que l'espace de répétition est loué à d'autres musiciens en dehors des créneaux horaires de l'occupant. Dans ces conditions, il est demandé à l'occupant de signaler sans délai et dès l'entrée dans les lieux, toute dégradation de la salle de répétition. À défaut, la dégradation constatée par le groupe suivant sera présumée être imputable à l'occupant.

La salle doit rester propre et bien rangée. **Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment, et strictement interdit de manger ou de boire à l'intérieur des salles.** Le hall d'accueil est prévu à cet effet et devra être laissé propre.

RESPONSABILITÉ-ASSURANCE

L'occupant sera responsable de tout dommage causé à la Cité internationale ou à un tiers, résultant de son activité, de ses équipements, de son personnel ou de toute autre personne dont elle répond. L'occupant devra réparer, dans les délais les plus brefs, tout dégât occasionné par elle. Dès lors qu'il quitte les locaux en y laissant du matériel lui appartenant, l'occupant s'engage à

s'assurer lui-même de la fermeture des locaux mis à sa disposition.

Au cas où la possibilité ne lui serait pas laissée d'assurer la fermeture des locaux mis à disposition, celui-ci ne devra laisser aucun matériel, objet ou vêtement sans surveillance. La Cité internationale décline toute responsabilité quant aux objets ou matériel laissés sans surveillance au sein des locaux mis à disposition.

L'occupant atteste avoir souscrit une assurance garantissant les risques ci-dessus mentionnés ainsi que les dommages subis par ses propres équipements.

La perte ou le vol d'une carte d'accès doivent être signalés au plus vite au bureau d'accueil pour éviter toute utilisation par un tiers. En cas de non restitution, son remplacement sera facturé 10€.

FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité d'utiliser les espaces mis à disposition pour une cause qui n'est imputable à aucune des parties (telle que : acte de guerre, émeute, inondation, incendie, explosion, épidémie...), la réservation sera annulée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

